

Trois grandes typologies d'habitat

- Un tissu dense et aggloméré dans le centre ancien



- Un tissu mixte en périphérie du centre ancien



- Un tissu diffus à destination d'une population touristique et économique



Des motifs paysagers structurants

Une unité de paysage : le littoral du Cap d'Agde à Vendres caractérisée par des plaines agro-viticoles et des zones humides proches du littoral



1950 ha
parcelles agri-viticoles
soit 60% du territoire

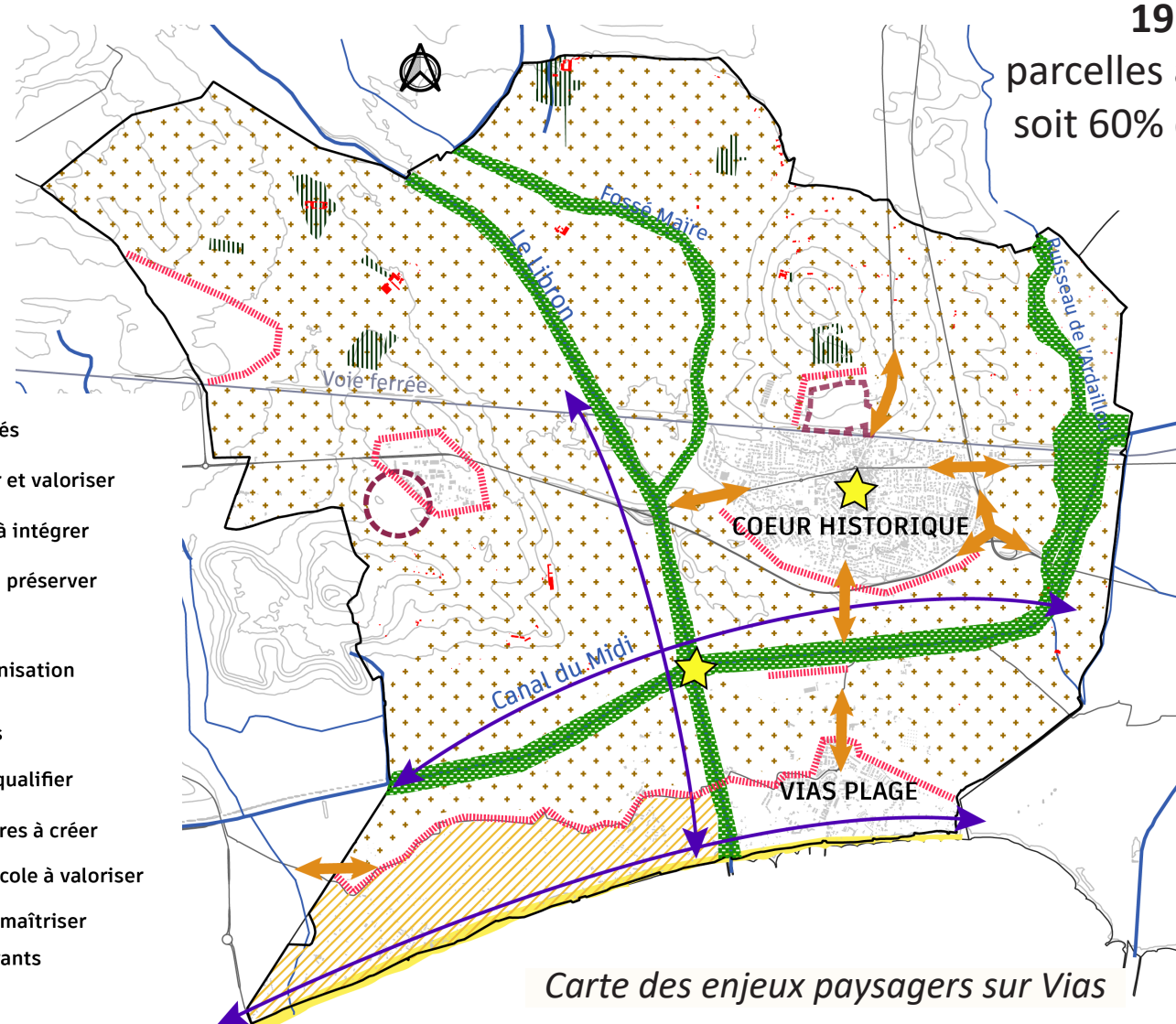


850 ha
espaces urbanisés
soit 26% du territoire



445 ha
espaces naturels
soit 14% du territoire

- Espaces boisés classés
- Ripisylve à préserver et valoriser
- Franges paysagères à intégrer
- Plaine agri-viticole à préserver
- Littoral à protéger
- Secteur Ouest : Organisation urbaine à maîtriser
- ★ Points remarquables
- Entrées de ville à requalifier
- Continuités paysagères à créer
- Patrimoine bâti agricole à valoriser
- Extension urbaine à maîtriser
- Cours d'eau structurants
- Routes principales



Carte des enjeux paysagers sur Vias

- Un réseau hydrographique important

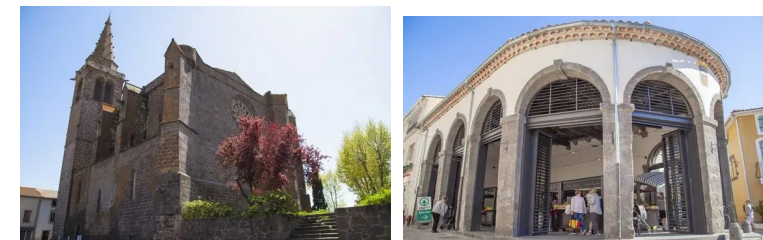
30km de cours d'eau (le Libron, l'Ardailon), le Canal du Midi et les nombreuses zones humides

- Un littoral, marqueur de l'identité de la commune

Un cordon littoral de 6km composé de plages et de dunes

- Un patrimoine riche et varié

Des monuments historiques classés et inscrits (église St-Jean-Baptiste, les ouvrages du Canal du Midi sur le Libron, le château de Preignes, Maison BENEZIS) et à protéger (Halle, Fontaine du 14 juillet...)



Quels sont les enjeux ?

Sur la partie littorale

→ Préserver le littoral des différents risques liés au changement climatique (érosion marine, submersion fluviales, ...) et protéger les biens et les personnes menacées (parcelles privées, campings) ;

→ Protéger le littoral des risques liés à la surfréquentation touristique (perte de biodiversité, dégradations, suroccupation foncière).

Sur l'intégration urbaine

→ Préserver les vues lointaines dans un paysage plat traditionnel, maintenir la qualité visuelle de la commune en intégrant les nouvelles constructions et les espaces en transition ;

→ Requalifier les entrées de ville et abords de route ;

→ Lutter contre le mitage et la canalisation.

Sur le réseau hydrographique

→ Valoriser les abords des cours d'eau en favorisant les mobilités douces grâce à des aménagements spécifiques ;

→ Préserver les espaces de ripisylve (végétation accompagnant les cours d'eau) pour conserver une diversité paysagère et maintenir la biodiversité.

Sur le patrimoine agricole

→ Réhabiliter et mettre en valeur le patrimoine agri-viticole, témoin de l'histoire de la commune ;

→ Préserver et mettre en valeur les vues remarquables ;

→ Maintenir la diversité paysagère en préservant les plaines agriviticoles et la végétation adjacente (haies, fossés, ...).